
PASTEUR



ASSOCIATION L'HÔTEL PASTEUR

sise 2 Place Pasteur,

35000 RENNES

siret - 842410169 00010

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 DECEMBRE 2019</p>

Le 13 décembre 2019 à 18 h, les membres de l'association collégiale se sont réunis au sein de l'Hôtel Pasteur, 2 Place Pasteur à Rennes, en Assemblée Générale pour acter collectivement ce qu'il suit :

- la présentation du bilan moral et financier de l'association
- la modification des statuts de l'association
- le renouvellement des membres du conseil collégial

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal. Les statuts précisent un quorum d'au moins un tiers des membres représentant avec au moins un membre de chaque collège pour considérer les délibérations comme valable. Le quorum a été respecté.

L'Assemblée générale a rassemblé 47 personnes, représentants du conseil collégial, adhérents 2019, participants aux comités de travail selon le principe de la gouvernance ouverte et partenaires du projet.

Sophie Ricard et Jean Badaroux coprésident l'Assemblée Générale en tant que représentants légaux de l'association. Jade Bechtel et Gwenola Drillet sont facilitatrices de la séance. Lise Buisson est désignée secrétaire de séance.

Différents documents sont mis à disposition de l'ensemble des participants : rapport d'activité et d'utilité 2019, bilan financier 2019, budget prévisionnel 2020, projets de statuts actualisés.

Sophie Ricard ouvre la séance avec un rappel des grands jalons qui ont marqué le parcours de l'association depuis sa genèse en 2016 . Dans cette période de chantier de réhabilitation du bâtiment Pasteur, l'année 2019 a été constituante, permettant la structuration et l'autonomisation progressive de l'Association collégiale en tant que Maîtrise d'Usage de l'Hôtel Pasteur. L'année a notamment été marquée par la signature d'une convention de mise à disposition couplé à un contrat d'objectif avec la Ville de Rennes, les recrutements de Lise Buisson et de Gwenola Drillet à qui le poste de coordination de l'Hôtel Pasteur est transmis.

Gwenola Drillet évoque les perspectives pour l'année 2020 : vie en chantier et réouverture au grand public, synergie et projets communs avec l'école maternelle et l'Edulab, axe de recherche-action, réflexion autour de la cuisine collective et de l'outil de valorisation de l'économie contributive...

Elles rappellent que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant présenté dans les convocations à la séance :

- Retour sur l'année 2019 : chantier et gouvernance
- Approbation des comptes 2019
- Approbation du budget prévisionnel pour l'année 2020
- Approbation des statuts actualisés de l'Association
- Renouvellement du Conseil Collégial

Sophie Ricard et Gwenola Drillet convient ensuite les membres en présence à un bilan déambulatoire à la rencontre des acteurs et actrices de la gouvernance, du collectif l'Ouilleton, de l'Edulab, de l'école Faux-Pont, et des Compagnons Bâisseurs pour faire un retour sur l'année 2019.

Samuel Bausson, Jade Bechtel, Pierre Durosoy, Christine Février, Cyril Hervé, membres du conseil des hôtes et Philippe Le Ferrand, membre du conseil des sages, font un retour d'expérience sur leur rôle dans l'association pour inviter de nouvelles personnes à monter à bord en vue de renouveler le conseil collégial.

L'Assemblée se reconstitue ensuite en plénière pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération 1. Approbation des comptes 2019

Lise Buisson et Delphine Battour distribuent et présentent le bilan financier de l'année 2019 : les ressources et principaux postes de dépenses ainsi que le résultat attendu.

Le résultat positif attendu à la clôture des comptes 2019 permet d'envisager sereinement les investissements en 2020 liés au changement de contexte que représente la réouverture au public de l'Hôtel Pasteur (équipement des espaces et des salariés, mise en place d'un réseau internet). Il est donc proposé que le résultat soit affecté en report à nouveau pour le fonctionnement de l'association en 2020 et les achats d'investissement.

Lise Buisson et Delphine Battour distribuent et présentent les grandes lignes du budget prévisionnel, liés aux perspectives 2020 évoquées précédemment par Gwenola Drillet : administration réseau, recrutement d'un troisième salarié, diversification des ressources et des partenariats, hausse des subventions publiques liée à la réouverture du lieu.

Il est notifié que l'association sera, dès janvier 2020, accompagné par un professionnel comptable mutualisé avec un groupement d'employeur pour un suivi tout au long de l'année. L'association devra également désigner un commissaire aux comptes.

Résolution 1.

L'assemblée générale est sollicitée pour l'approbation des comptes et des perspectives. En l'absence de prise de parole, le bilan financier est ensuite approuvé unanimement par les membres en présence.

Délibération 2. Modification des statuts

Les statuts sont distribués. Jean Badaroux expose les motifs de modification des statuts : il s'agit d'actualiser l'objet et la structuration des collèges pour être en conformité avec le fonctionnement de l'association et ses objectifs.

Il rappelle que l'actualisation des statuts s'inscrit dans la continuité du laboratoire de travail vénitien mené par l'Association en 2018. Cette actualisation a fait l'objet d'une réécriture collégiale avec un comité de travail le 12 novembre 2019 et un conseil collégial pour amender le projet de modification le 5 décembre 2019.

Jean Badaroux expose les points qui ont été modifiés et les débats qui ont eu lieu lors de cette réécriture :

2.1. L'objet de l'association qui devient progressivement gestionnaire de l'Hôtel à projets Pasteur est à présent définie comme suit :

« L'Association l'Hôtel Pasteur a pour objet la gestion et l'animation de l'Hôtel Pasteur : hôtel à projets ouvert à toutes et à tous accueillant gratuitement des expérimentations et projets éphémères issus de tous les champs disciplinaires selon les valeurs édictées collectivement dans la Charte de l'Hôtel Pasteur et les Actes de Venise. L'objet de l'Association s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectifs et de mise à disposition conclue avec la Ville de Rennes propriétaire. »

2.2. La structure de l'association reste collégiale et conserve le principe d'une gouvernance ouverte. Originellement composée de trois collèges, elle se structure désormais autour de cinq collèges définis comme suit :

L'association est administrée par un Conseil Collégial composé de membres représentants de chaque collège qui déterminent les orientations stratégiques ainsi que les objectifs, gère les biens, les salariés et veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale.

« Le Conseil Collégial est constitué de 5 collèges, rassemblant 17 personnes, membres personnes physiques ou représentants physique de membres personnes morales. Pour chacun des collèges, le nombre de représentants au Conseil Collégial, désignés par l'ensemble des membres du collège, est déterminé de la manière suivante :

Collège des permanents : 3 représentants. Conformément aux dispositions légales, les salariés, services civiques, stagiaires et autres permanents ne doivent pas représenter plus d'un quart du Conseil Collégial.

Collège des partenaires : 2 représentants pour une durée de 1 an renouvelable.

Collège des hôtes - utilisateurs : 7 représentants pour une durée de 1 an renouvelable.

Collège des veilleurs : 3 représentants pour une durée de 2 ans renouvelable.

Collège du lieu : 2 représentants (pour l'école, directeur/directrice ou personnes désignées par le conseil d'école) et pour le Tiers-lieu éducatif (l'EduLab), coordinateur/ coordinatrice Ville de Rennes ou personne désignée par celle-ci) »

2.3. Vie démocratique

Jean Badaroux retrace le débat du conseil collégial du 5 décembre autour des modalités de prises de décision et expose sa résolution, inscrite ainsi dans les statuts :

« Les prises de décisions s’ancrent dans un processus (discussions, débats ...) plus que dans une modalité de vote. La recherche du consensus est privilégiée, puis la recherche du consentement est développée à tous les niveaux pour favoriser des modes de décision collective dynamique. Toute opposition doit faire l’objet d’une proposition. L’utilisation et la découverte des outils de gouvernance partagée seront privilégiées (exemple : consensus , consentement, tirage au sort, élection sans candidat, rotation des charges, mandat impératif...). In fine, si un commun accord n’émerge pas, un vote est mis en place entre les membres représentants de chaque collègue. Les modalités en sont définies dans le règlement intérieur. »

Deux représentants légaux seront désignés par le conseil collégial en son sein (à l'exclusion du collègue des permanents). Ils engagent la responsabilité de l'association à l'extérieur et assument la responsabilité d'employeur.

Résolution 2.

Sophie Ricard et Jean Badaroux mettent les modifications au débat. En l'absence de réactions ou de questions, ils sollicitent l'Assemblée Générale qui se prononce pour la validation des modifications à l'unanimité.

Délibération 3 . Renouvellement des membres du conseil collégial

Jade Bechtel rappelle que selon le principe de la gouvernance ouverte, le conseil collégial reste accessible aux autres membres de l’association (non représentants) qui peuvent participer aux débats. Elle expose l'enjeu du renouvellement du conseil collégial et de la diversification des profils. Suite à la présentation des dispositions statutaires, les personnes qui souhaitent devenir membre d'un collègue ou candidater pour représenter un collègue sont invités à se présenter devant l'Assemblée Générale.

3.1. Collège des permanents

Présenté par Jade Bechtel, le collège des permanents regroupe des personnes physiques liées à l’Association par un contrat de travail ou de mise à disposition, qui gèrent le lieu au quotidien et contribuent à l’accomplissement des missions de l’Association dans un rapport de confiance avec le Conseil collégial.

Se sont présentées à l'Assemblée Générale :

- Gwenola Drillet (coordinatrice, salariée de l'association)
- Lise Buisson (adjointe à la coordination, salariée de l'association)

3.2. Collège du lieu

Présenté par Gwenola Drillet, le collège est ouvert aux entités occupant durablement des espaces du bâtiment Pasteur (notamment Edulab' et Ecole maternelle) qui choisissent d'adhérer à l'Association l'Hôtel Pasteur. Il vise à échanger sur la mutualisation des espaces et la gestion quotidienne du lieu.

Se sont présentées à l'Assemblée Générale :

- Milène Lemitres (directrice de l'école Faux Pont) accompagné par Galina Henry-Gabriel (responsable éducation et loisir)
- Gwenn Pacotte (chargée de mission D.E.E, préfiguration de l'Edulab' Pasteur)

3.3 Collège des veilleurs

Présenté par Philippe Le Ferrand, le collège est constitué par les personnes qui veillent sur l'intégrité du projet initial et à ce que les valeurs promues par la charte soient toujours respectées. Les Veilleurs sont désignés par l'Assemblée Générale ordinaire sur proposition du Conseil Collégial.

Le conseil collégial propose à l'Assemblée Générale :

- Sophie Ricard (Permanence Université Foraine, cofondatrice de l'Hôtel Pasteur et Architecte AMO de la réhabilitation)
- Cyril Hervé (hôte via Breizh Insertion Sport et depuis longtemps concierge veilleur du lieu)
- Pascal Nicolas-Le-Strat (sociologue ayant à coeur les notions de recherche-action et des communs)

Il est rappelé que le collège des veilleurs reste ouvert au delà de ces trois représentants et que d'autres personnes pourront être invitées lors des laboratoires de travail notamment. Les membres du conseil collégial ont d'ors et déjà proposé ce rôle à Fazette Bordage (Créatrice de lieux d'Arts et de Culture) et Sylvia Frederikson (designeuse et chercheuse).

3.4 Collège des partenaires

Présenté par Erwan Godet, le collège des partenaires est constitué de personnes morales avec qui l'Association a conclu un partenariat dans le cadre du fonds de contribution, qui vise à soutenir le projet Pasteur et l'action de l'Association, à y contribuer et en suivre le développement en raison de l'intérêt que présente ce projet au regard de l'objet et de l'activité du partenaire.

Se sont proposé.es lors de l'Assemblée Générale :

- Breizh Insertion Sport représenté par Erwan Godet
- Territoires Publics représenté par Jean Badaroux
- Les Tombées de la Nuit représenté par Claude Guinard
- L'EESAB représenté par Odile Lemée-Le-Borgne
- Les Champs Libres représenté par Corinne Poulain
- Au bout du Plongeoir (décision en cours) par le biais de Fabienne Quémeneur
- L' AFPA représenté par Claude Sauze
- Le CHGR (décision en cours) par le biais de Philippe Le Ferrand
- Le CCAS (décision en cours) par le biais de Lydie Pierret

Les membres du collège des partenaires doivent désigner en leur sein deux représentants. Les partenaires se mettent d'accord pour favoriser Territoires Publics et le CHGR. La décision reste à confirmer pour cette dernière structure.

3.5. Le collège des hôtes-utilisateurs :

Présenté par Jade Bechtel, le collège regroupe des personnes qui ont adhéré à l'association, participent aux activités du site, animent et mettent leurs compétences et connaissances au service du projet.

Se sont proposés lors de l'Assemblée Générale :

- Jean-Luc Coudray (acteur de l'action Permis de Construire portée par les Compagnons bâtisseurs)
- Marie Ndiaye et Gwenaëlle Hoffmann pour l'association Keur Eskemm (éducation populaire et interculturalité)
- Florence Monavon (assistante sociale),
- Christelle Familiari (enseignante à l'EESAB)
- Pierre Brongniart (acteur du chantier, designer de la cuisine collective)
- Agnes Orgeas (psychologue, Equipe Mobile Psychiatrie, Précarité)
- Laure Catherin (ex ingénieure en bâtiment, comédienne, autrice)
- Carla Bonavent (étudiante de l'EESAB)

Les hôtes-utilisateurs doivent désigner 7 membres représentants en leur sein. La décision est renvoyée au prochain conseil collégial.

Résolution 3.

Suite à ces différentes prises de parole, à l'unanimité, l'Assemblée Générale a approuvé la composition du conseil collégiale suivante :

- Gwenola Drillet et Lise Buisson représentent le collège des permanents
- Milène Lemitres et Gwenn Pacotte représentent le collège du lieu
- Sophie Ricard, Cyril Hervé et Pascal Nicolas Le Strat représentent le collège des veilleurs
- Les deux représentants légaux seront désignés lors du conseil collégial du 16 janvier 2019 parmi les membres représentants des différents collèges à l'exclusion des permanents.

Le compte-rendu du conseil collégial sera annexé au présent procès verbal.

Sophie Ricard remercie les nouveaux hôtes et nouveaux partenaires et déclare la clôture de l'Assemblée Générale.

Pour procès verbal
Fait à Rennes, le 13 décembre 2019

Les représentants légaux

Serétaire de séance